

ILS QUITTENT LE parlement wallon

▶ Jean-Marc Dupont et Pascal Baurain, les deux victimes du décumul chez nous.

▶ C'est le grand jeu des chaises musicales depuis que les électeurs sont passés aux urnes pour les communales. Les pactes de majorité sont maintenant déposés et nous connaissons la composition des exécutifs locaux pour la prochaine mandature. Par conséquent, nous savons aussi quels députés devront quitter le Parlement wallon en vertu du décret sur le décumul.

Chez nous, sans grande surprise, Jean-Marc Dupont plie ses bagages à Namur pour se consacrer à son mayorat framerisois. Avec une pointe de déception malgré tout. "C'était mon premier

mandat parlementaire, c'était une expérience très enrichissante qui m'a permis d'approfondir toute une série de matières en lien avec la vie communale", commente Jean-Marc Dupont. "Pour les petites communes, je trouve qu'on aurait dû laisser les bourgmestres pouvoir cumuler avec un mandat de député. Car ils apportent leur expertise du terrain. Le décumul pourrait créer un éloignement de certaines réalités."

L'AUTRE ÉLU touché par le décumul, c'est Pascal Baurain. Il en aura d'abord profité pour monter au Parlement wallon quand Savine Moucheron est devenue échevine à Mons en 2016. Aujourd'hui, le CDH n'étant pas reconduit dans la majorité montoise, le suppléant doit rendre sa place.

"Je suis juriste et j'ai apprécié ce

passage au parlement", souligne Pascal Baurain. "Notamment la réforme du code de l'aide à la jeunesse. J'étais à la manœuvre et en une séance de négociation, grâce à un contexte favorable, j'ai pu obtenir plus d'avancées qu'en 20 ans de travail comme avocat sur ce dossier. Je suis un peu déçu de quitter le parlement. Mais quand on est suppléant de la suppléante, il faut s'y attendre. C'était déjà une surprise de monter."

Les deux députés sortants seront-ils candidats dans quelques mois pour reprendre leur place? "J'ai dit que je voulais me consacrer à ma commune, ça n'aurait pas de sens", tranche Jean-Marc Dupont. Quant à l'humaniste... "Mon choix n'est pas encore déterminé. Je dois d'abord faire un bilan personnel et voir comment les choses évoluent au sein de ma formation", répond Pascal Baurain.

G. La

Une indemnité SOUS LE BRAS

▶ Dupont et Baurain sont directement concernés par la polémique. Ils s'expliquent.

▶ Avec le décret sur le décumul, le Parlement wallon a voulu faire amende honorable et restaurer le prestige de la classe politique écorné par les scandales à répétition. Mais une polémique est venue entacher l'opération de bonne gouvernance. Les élus forcés de céder leur place précipitamment, alors que le Parlement sera renouvelé l'année prochaine, toucheront une indemnité pouvant monter jusqu'à 100 000 euros. Avec 15 élus concernés, la facture du décumul pourrait donc grimper jusqu'à 1,5 million d'euros.

"Dès 2014, j'étais de ceux qui plaidaient pour prolonger l'empê-

chement jusqu'aux prochaines élections régionales en 2019, indique Jean-Marc Dupont. Malheureusement, ça ne s'est pas fait. Ce n'est pas tant l'indemnité de ceux qui partent maintenant qui pose problème. Ils l'auraient quand même touché après. Mais leurs remplaçants vont aussi percevoir une indemnité de sortie pour quelques mois passés au Parlement seulement."

POUR PASCAL BAURAIN, il faut savoir de quoi on parle. "Une indemnité est prévue pour les parlementaires lorsqu'ils quittent l'assemblée. Elle est limitée dans le temps et doit leur permettre de se

n'avais pas la possibilité d'être détaché ou de me mettre en congé politique. Je peux vous dire que mon activité de parlementaire a méchamment impacté mon cabinet d'avocat."

Sur le montant... "Un montant de 100 000 euros a été évoqué, poursuit Pascal Baurain. C'est un montant maximum dont une bonne partie ira aux collaborateurs s'il y a un renouvellement. J'ai aussi cru comprendre que le montant était lié à la durée du mandat. Donc pour le moment, je ne sais pas à quoi je serai confronté. Je n'ai pas encore reçu de notification du Parlement."

G. La

Ils peuvent cumuler

MONS Pour Jean-Marc Dupont, le Parlement wallon ne devrait pas se passer de bourgmestres pour garder

une expertise de terrain. Mais combiner les deux casquettes peut s'avérer fastidieux. Aussi le Framerisois suggérerait de limiter ce cumul aux bourgmestres de petites communes uniquement. Mais c'est une autre logique

que la Région wallonne a retenue. Le décumul est autorisé pour 25 % des élus par parti. Et ceux qui peuvent combiner leurs mandats sont ceux qui ont le meilleur taux de pénétration. Chez nous, deux champions du vo-

te nominatif sont concernés. Jacqueline Galant à Jurbise, et Nicolas Martin qui finalement cumulera lui aussi. Jusqu'en 2019 en tout cas. Les élections attendues en mai verront les cartes rebattues.

G. La